

Débats parlementaires à l'Assemblée nationale française, 2e séance (12 juin 2001)

Légende: Extrait du compte rendu intégral des débats parlementaires de l'Assemblée nationale française lors de la deuxième séance du 12 juin 2001 portant sur les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi autorisant la ratification du traité de Nice.

Source: Assemblée nationale (Constitution du 4 octobre 1958, 11ème législature), Débats parlementaires – Session ordinaire de 2000-2001 (200ème séance) : compte-rendu intégral de la 2ème séance du mardi 12 juin 2001, Journal officiel de la République française, Année 2001, N° 42 [2] A.N. (C.R.), 13.06.2001, pp. 4077-4087.

<http://archives.assemblee-nationale.fr/11/cri/2000-2001-ordinaire1/200.pdf>.

Copyright: (c) Assemblée Nationale

URL: http://www.cvce.eu/obj/debats_parlementaires_a_l_assemblee_nationale_francaise_2e_seance_12_juin_2001-fr-26bd974e-85ed-4672-b31f-1229ab396d1f.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

chantres du libéralisme présents dans cet hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Alain Juppé. Des noms !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. S'agissant de l'avenir, l'ordre du jour est maintenant à la recherche d'une plus grande efficacité, au développement accru du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et à l'embauche de personnels ayant le statut de cheminot.

Dans un peu plus de six mois, nous généraliserons la régionalisation du transport express de voyageurs ; cette réforme importante traduit la volonté de décentralisation du Gouvernement.

Dans les nouveaux contrats Etat-région, les moyens consacrés au transport ferroviaire sont multipliés par huit par rapport aux contrats précédents ; c'est donc une avancée.

Cela dit, bien que nous soyons dans une période de croissance, nous rencontrons, tant pour réaliser les études que pour engager les procédures, des difficultés, que nous nous efforçons de résoudre afin de réaliser tout ce qui est prévu.

Pour ce qui est de votre région, monsieur le député, l'Etat et la région PACA ont décidé de réaliser la première phase de la liaison Marseille-Gardanne-Aix. L'enquête d'utilité publique sera lancée dès l'an prochain, comme pour la ligne Aubagne-Marseille.

Vous le voyez, nous faisons tout pour que le transport ferroviaire permette de satisfaire les besoins des voyageurs, tant pour les liaisons à grande vitesse que pour les liaisons régionales, et qu'il constitue la réponse appropriée au développement du transport de marchandises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

4

RATIFICATION DU TRAITÉ DE NICE

Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi autorisant la ratification du traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes (n^{os} 3045, 3092).

(*M. Patrick Ollier remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. PATRICK OLLIER, vice-président

Rappel au règlement

M. Jean-Pierre Michel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Michel, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Michel. Mon intervention se fonde sur les articles 58, alinéa 1, et 128, alinéa 2.

Je souhaite dire au Gouvernement, représenté par le ministre délégué chargé des affaires européennes, que nous sommes convoqués à une séance surréaliste, qui ne contribuera pas à redorer l'image du Parlement, et c'est un argument auquel vous devriez être sensible, monsieur le président.

En effet, le droit international le plus élémentaire nous enseigne que, pour être applicable, un traité doit être ratifié par toutes les parties signataires, or ce ne sera pas le cas du traité de Nice.

Certes, les ministres européens réunis hier ont déclaré que l'avis du peuple irlandais comptait pour rien, puisque Mme la Première ministre était tout à fait pro-européenne et qu'elle allait arranger les choses. Voilà qui caractérise bien la nature de la construction européenne, qui fait fi de la démocratie et de l'opinion des peuples.

Aussi, monsieur le président, je vous demande de suspendre immédiatement la séance et de réunir le Bureau de l'Assemblée, afin de demander au Gouvernement d'ajourner le vote sur le projet de loi autorisant la ratification du traité de Nice. Nous en avons du reste l'habitude, puisque le vote sur le projet de loi de modernisation sociale a été reporté à demain, voire à plus tard, car la majorité n'était pas encore prête à adopter ce texte.

Eh bien, il en va de même pour le traité de Nice : nous ne sommes pas prêts. Après le vote des Irlandais, des explications complémentaires paraissent s'imposer. Et le Gouvernement pourrait, dans sa sagesse, consulter le peuple français par référendum, car c'est semble-t-il, la seule voie démocratique après le vote négatif de nos amis irlandais.

M. Georges Sarre et M. Jean-Pierre Chevènement. Très bien !

M. Jacques Myard. Vive l'Irlande !

M. le président. Etant donné que vous avez interpellé le Gouvernement, monsieur Michel, le mieux est que je donne la parole à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes pour qu'il vous réponde.

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. Philippe Séguin. Pas du tout ! Nous amenons donc des explications de vote : il n'a rien à dire !

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le président, monsieur le rapporteur de la commission des affaires étrangères, mesdames, messieurs les députés, nous voici à nouveau réunis pour conclure, en ce qui concerne l'Assemblée nationale, la procédure d'autorisation de ratification du traité de Nice.

Vous avez souhaité qu'il soit procédé à un vote solennel. Je m'en réjouis car j'y vois pour ma part le témoignage de l'importance que vous accordez à ce traité et à ce qu'il représente pour l'avenir de l'Union européenne.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur ce texte, il ne saurait faire l'objet d'un vote à la sauvette, à une heure avancée de la nuit, dans un hémicycle déserté. L'Europe mérite mieux que cela.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous d'être interrompu ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. J'entends des contestations ici ou là...

M. Jacques Myard. Pas ici ou là : du côté de M. Sarre !

M. le président. Monsieur le ministre, autorisez-vous M. Sarre à vous interrompre ?

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre, il me semble que le rappel au règlement de Jean-Pierre Michel est particulièrement fondé.

Mme Christine Boutin. Absolument !

M. Georges Sarre. Le traité de Nice est mort en droit ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le peuple irlandais s'est prononcé et vous ne pouvez pas faire passer son vote par profits et pertes, même si, utilisant pour cela la méthode Coué, c'est la direction dans laquelle vous vous engagez.

Nous demandons par conséquent une réunion du Bureau de l'Assemblée nationale, puisqu'il n'y a plus lieu de délibérer sur un texte qui, en droit, n'existe plus.

M. Pierre Lequiller. C'est la gauche plurielle !

M. le président. veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur Sarre, c'est le sujet que j'allais aborder avant que vous ne m'interrompiez.

Depuis notre débat du 5 juin dernier, un élément nouveau est intervenu à la fin de la semaine passée : le référendum en Irlande. Le vote du peuple irlandais a donné lieu à de nombreuses réactions et à des commentaires de la part de toutes les formations politiques. Il est donc légitime que nous en parlions aujourd'hui, même s'il ne doit pas – c'est en tout cas la position du Président de la République et du Gouvernement – nous amener à mettre en cause la procédure engagée. A cet égard, je tiens à remercier le président de l'Assemblée nationale d'avoir maintenu le calendrier fixé.

Le vote des Irlandais a eu lieu, l'Eire est au demeurant le seul Etat à savoir organisé, pour des raisons qui tiennent à la fois à sa Constitution et à la jurisprudence de sa Cour constitutionnelle, une consultation de type référendaire. Nous avons pris acte des résultats de ce scrutin, qui ne signifient absolument pas, monsieur Sarre, que le traité soit mort, et je vais expliquer pourquoi.

Les Irlandais ont toujours apporté un soutien sans ambiguïté à la construction européenne.

M. Jacques Myard. La preuve !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Ils viennent, pour la première fois depuis leur adhésion, d'exprimer un avis négatif. Il ne m'appartient pas d'en analyser ici en détail les raisons, et je crois que nous devrions nous garder de commentaires excessifs dont le seul but serait, en donnant à ce scrutin une signification qu'il n'a pas, de tenter de peser, en France, dans tel ou tel sens. Nous ne saurions, c'est évident – et c'est en tout cas la position du Gouvernement –, rester indifférents à ce vote. Gardons-nous, pour autant, d'être plus irlandais que les Irlandais.

Ainsi, nous avons entendu hier, à l'occasion de la réunion à Luxembourg du Conseil affaires générales, les commentaires du ministre des affaires étrangères de la

République d'Irlande, M. Brian Cowen. Des échanges auront probablement lieu aussi au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement à Göteborg, à la fin de cette semaine, pour confirmer les orientations qui se sont clairement dégagées hier au niveau des ministres.

Nos amis irlandais eux-mêmes, monsieur Sarre, monsieur Michel, souhaitent prendre le temps de la réflexion et de la concertation avec l'ensemble des autres Etats membres. Et tous les autres partenaires européens désirent, c'est ce qu'ils ont dit hier à Luxembourg, examiner la situation nouvelle dans un esprit constructif et sans précipitation, en « excluant toute réouverture du texte signé à Nice » et « en poursuivant le processus de ratification sur la base de ce texte et selon le calendrier prévu ». Donc, pour nous, c'est aujourd'hui.

Je vous rappelle par ailleurs qu'un engagement très important et très concret a été pris en décembre 1999 à Helsinki, celui de mettre l'Union en état d'accueillir au 1^{er} janvier 2003 les pays candidats qui seront alors prêts à adhérer. Cela suppose que nous ayons achevé d'ici là les procédures de ratification du traité de Nice, traité qui, vous le savez, règle notamment la question des adaptations institutionnelles nécessaires au fonctionnement de l'Union élargie.

S'il ne saurait donc être envisagé de renégocier le traité lui-même, en revanche, nous examinerons avec nos amis irlandais – c'est ce qu'ils demandent, et rien d'autre – les solutions qui pourraient leur permettre de surmonter la difficulté à laquelle ils sont aujourd'hui confrontés.

Je peux comprendre que ce vote négatif puisse réjouir ceux qui, la semaine dernière, à cette tribune même, ont appelé à voter non à la ratification du traité de Nice.

M. Jacques Myard. C'est un signe d'espoir !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Il y a là une forme de cohérence, que pourtant je ne partage absolument pas, monsieur Myard. Beaucoup d'entre eux – leur très grande majorité, en vérité – sont en effet critiques, voire, comme vous, hostiles à la construction européenne...

M. Jacques Myard. Non ! Je suis seulement hostile à celle qui nous est proposée !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... telle qu'elle s'est faite depuis cinquante ans.

M. Jean-Pierre Michel. Ce ne sont que de belles paroles !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. En revanche, je comprends moins, je l'avoue, ceux que le vote irlandais semble réjouir au nom d'une Europe qu'ils prétendent vouloir parfaite. J'invite volontiers ces fervents Européens à s'interroger sur le sens du message qu'ils adressent à l'opinion en cautionnant ainsi ceux qui, en Irlande, ont tous pour point commun d'être profondément opposés à la construction européenne. Qui a en effet appelé à voter non en Irlande ? Des supporters de l'IRA, des religieux fondamentalistes, des catholiques intégristes, des neutralistes opposants à toute forme de défense européenne ou au nucléaire, des partisans d'un rejet de l'élargissement à l'Est, jugé par eux trop coûteux.

Faire de ceux-ci, qui représentent environ 17 % des citoyens irlandais, les sauveurs de l'Europe ne me paraît guère sérieux.

Alors pourquoi prendre ainsi appui sur le référendum irlandais ? Pour exiger qu'à son tour la France procède à un référendum ?

Mme Christine Boutin. Oui !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Pour militer ensuite en faveur du non, pour des raisons d'ailleurs parfaitement contradictoires selon que l'on juge, et c'est le cas de certains ici, que le traité de Nice est un traité croupion ou, au contraire, qu'il mène à un « super-Etat fédéral » ? – Une telle alliance ne peut que me laisser songeur.

La vraie question est bien plutôt de savoir s'il y a dans le traité de Nice matière à engager une consultation référendaire. Est-ce vraiment là le sens que notre Constitution donne à cette procédure particulière et solennelle ? Je ne le pense pas. Je crois pour ma part qu'il faut réserver une consultation à de vrais enjeux et non à des dispositions qui n'engagent pas l'avenir de notre nation.

Oui, le choix de la monnaie unique en 1992 était un enjeu qui méritait une consultation.

M. Jean-Pierre Chevènement. La Constitution européenne aussi !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. J'y viens, monsieur Chevènement.

Le traité de Nice, même s'il résout des questions très importantes pour le fonctionnement de l'Union, n'en bouleverse pas fondamentalement les principes.

M. Jacques Myard. Ah bon !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Vous le savez bien, et d'ailleurs certains d'entre vous le lui ont assez reproché !

Comment se réjouir que la procédure du référendum puisse être utilisée comme un simple moyen de laisser se manifester des mouvements d'humeur ?

J'entends aussi la voix d'autres défenseurs de la cause européenne qui, pour conjurer le danger d'une telle alliance dont ils mesurent bien le caractère paradoxal, prônent une attitude plus radicale consistant toujours en prenant appui sur le référendum irlandais, à franchir un pas de plus et à « sauter purement et simplement l'étape de Nice ». A mon sens, une telle attitude ne serait pas responsable. Votre assemblée le sait bien puisque c'est à sa demande que le Gouvernement a accepté, lors de la ratification du traité d'Amsterdam, la solution tout à fait exceptionnelle de l'ajout d'un article 2 au projet de loi de ratification, pour inscrire solennellement dans cet acte la nécessité de réformer les institutions de l'Union avant tout élargissement.

Nous y sommes parvenus à Nice, avec plus ou moins de bonheur sans doute, mais au prix d'efforts importants. Y renoncer maintenant reviendrait à signer l'acte de dilution de l'Union européenne : ce serait se résigner à un élargissement sans réforme institutionnelle, avec la certitude que l'Union ne serait bientôt plus qu'une simple zone de libre-échange. Est-ce là ce que veulent ceux qui nous invitent aujourd'hui à effacer l'étape de Nice en raison de ses imperfections ?

M. Hervé de Charette. A cause de sa médiocrité !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Veulent-ils renoncer, monsieur de Charette, à encadrer la taille de la Commission ?

M. Hervé de Charette. C'est un mauvais traité ! C'est ça, le problème !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Veulent-ils renoncer à rééquilibrer la pondération des voix au sein du Conseil ?

M. Hervé de Charette. Il faut négocier un nouveau traité !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Veulent-ils renoncer à étendre, même seulement à une trentaine d'articles supplémentaires, le vote à la majorité qualifiée ?

Il me semble pourtant que ce n'est pas la le projet qu'ils défendent pour l'Europe de demain. Sans doute, soutiendront-ils que ce qu'ils appellent de leurs vœux, c'est une vraie grande réforme, une refondation complète du projet européen.

M. Hervé de Charette. Oui ! Excellent !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Je voudrais rappeler ce que j'ai dit il y a une semaine devant votre assemblée : un « grand soir » institutionnel n'était possible ni à Amsterdam ni à Nice. Et si nous voulons contribuer, demain, à doter l'Europe d'une constitution, sachons nous appuyer sur les résultats de Nice, qui ont au moins le mérite d'avoir soldé les reliquats antérieurs.

Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de mes propos : je n'essaie pas de vous convaincre – pas plus que je n'ai tenté de le faire la semaine dernière, tout comme Hubert Védrine –, que le traité de Nice est un texte idéal. Ce n'est pas le cas.

M. Hervé de Charette. C'est un mauvais traité !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Il a des défauts, nous les connaissons. Nous avons eu, mardi dernier, sur ces bancs, un très long, un très riche débat de plus de dix heures qui nous a permis d'en parler dans le détail. Mais, sincèrement, serait-il raisonnable de rejeter ce texte au nom de ses insuffisances, au risque de faire courir à l'Europe un danger bien plus considérable que celui de la voir avancer moins vite vers plus d'intégration ?

Ce traité est, comme ceux qui l'ont précédé, l'expression d'un point d'équilibre atteint à un moment donné dans une négociation. Quoi qu'en ait dit certains, il marque de réelles avancées.

M. Hervé de Charette. C'est un recul !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Et il est, je l'ai rappelé, la condition *sine qua non* d'un élargissement réussi.

Nous n'avons jamais prétendu que le traité de Nice réglerait toutes les questions institutionnelles qui se posent aujourd'hui à l'Europe. Bien au contraire. De plus grandes questions nous attendent, dont nous devons débattre largement et selon des modalités renouvelées. Le vote irlandais est sans doute en partie l'expression de ces interrogations sur l'avenir de l'Union, sur la lisibilité de ses institutions, sur l'exigence de plus de démocratie, sur la répartition des compétences et sur la clarification des conditions d'exercice du pouvoir en Europe. Ces interrogations, qui ne sont pas celles des seuls citoyens irlandais, mais bien celles de tous les Européens, sont plus que jamais légitimes. Nous le savons d'autant mieux que nous en avons pris acte à Nice en adoptant la déclaration sur l'avenir de l'Europe, qui prévoit la tenue d'un très large débat d'ici à 2004.

C'est bien le traité de Nice qui ouvre la voie à une telle démarche. Soyons conséquents : franchissons cette étape...

M. Jacques Myard. Pour aller droit dans le mur !

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... si nous voulons que le débat qui commence, et qui est déjà riche de nombreuses contributions, puisse

se dérouler dans les meilleures conditions. Pour commencer, ratifions donc ce traité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères.

M. Michel Vauzelle, rapporteur de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai eu l'honneur, la semaine dernière, de rapporter devant la représentation nationale l'essentiel des travaux de la commission des affaires étrangères. Je limiterai donc cet après-midi mon propos à deux observations.

Contrairement à ce qu'on laisse entendre ici ou là depuis quelques jours, avec une démagogie qui me semble irresponsable, le traité de Nice, même s'il n'est pas parfait, doit absolument être ratifié.

En effet nous nous sommes tous réjouis, en 1989, de la chute du mur de Berlin puis du renversement des régimes totalitaires en Europe centrale et orientale.

M. Charles de Courson. Tout le monde ne s'en est pas réjoui !

M. Guy Tessier. Demandez au groupe communiste !

M. Michel Vauzelle, rapporteur. Tous, nous avons proclamé qu'il était de notre devoir d'être immédiatement solidaires de ces peuples frères qui étaient dans la misère morale et économique.

Dix ans plus tard, en 1999, le Conseil européen de Berlin prenait des engagements clairs à l'égard de ces pays.

Aujourd'hui, alors que notre gouvernement a eu le mérite de mener à bien, avec le Président de la République, une des plus difficiles négociations qu'ait connues l'Europe, alors que nos pays ont réussi à dessiner un même cadre institutionnel pour les Etats membres de longue date et pour les nombreux Etats candidats, comment pourrions-nous rejeter un texte auquel tous les espoirs et toutes les attentes des peuples européens de l'Est sont attachés ?

Notre devoir, en tant que démocratie, est de conforter la démocratie dans ces pays. Comment la France, qui a des liens très forts et très anciens avec ces peuples, pourrait-elle manquer à son devoir moral et leur refuser l'entrée dans l'Union européenne ?

Mme Béatrice Marre. Très bien !

M. Michel Vauzelle, rapporteur. Comment n'être pas au moins attentif aux nécessités d'une bonne gestion en politique de l'espace européen, qui requiert pour sa sécurité et sa solidité que l'Europe se construise avec l'ensemble de la famille européenne, trop longtemps divisée ?

Aujourd'hui, les Irlandais viennent d'en faire la démonstration malheureuse, nos peuples, pour bien construire l'Europe, ont plus besoin de pédagogie que de démagogie.

Ma seconde observation porte sur la déclaration relative à l'avenir de l'Union. Si le traité de Nice est évidemment imparfait, s'il a été difficile à négocier, c'est parce que l'Europe arrive aujourd'hui au terme de la première étape de sa construction.

Jusqu'à présent, il suffisait, pour être un bon Européen, de retirer des compétences aux Etats pour renforcer l'Union. On évitait ainsi de répondre aux Français qui s'interrogent sur l'avenir de ce à quoi ils restent, me semble-t-il, très attachés, c'est-à-dire la France.

Aujourd'hui, cette démarche n'est plus possible. Ce n'est pas un hasard si l'Assemblée discute aujourd'hui d'un projet de loi concernant l'Union européenne et si, demain, elle va débattre d'un projet de loi concernant nos régions après, avoir traité de la Corse.

Entre l'Europe et les régions, doit-il rester une place pour la nation ? La question doit désormais être posée clairement. Dans la défense des droits de l'homme et des libertés de proximité auxquelles nos concitoyens sont de plus en plus attachés – ils l'ont prouvé lors des élections municipales – et dans le cadre de la mondialisation, quelle part de compétences doit revenir à l'Europe ? Quelle part doit rester à la nation ? Quelle part doit être donnée aux régions ?

Si les Français semblent peu enclins à adopter le projet d'Europe des régions, c'est que notre culture accorde une grande place à la souveraineté nationale et à l'indivisibilité de la République.

Mme Christine Boutin. C'est vrai !

M. Michel Vauzelle, rapporteur. Si l'on n'y croit pas, si l'on n'en veut plus, je pense qu'il faut le dire clairement aux Français. Dans ce cas, il faudra prévoir, pour le moins, un référendum pour réviser le titre I^{er} de notre constitution, qui s'intitule précisément, vous le savez : « De la souveraineté ».

M. Jacques Myard. Il n'y en a plus !

M. Michel Vauzelle, rapporteur. Que l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Belgique proposent une Europe des régions, c'est très compréhensible quand on connaît leur histoire, leur culture et leurs institutions.

En revanche, que l'on demande à la France, qui est le seul grand pays d'Europe à avoir une histoire, une éthique et une culture tout entières liées à l'unité de la nation, de s'adapter à une telle perspective est pour le moins difficile. En effet, cela remet en cause notre conception de la légitimité démocratique, de la solidarité nationale, de l'égalité de tous devant la loi, notre attachement à une culture et à une langue dont le rayonnement est universel.

C'est pourquoi le concept de fédération d'Etats-nations, proposé par le Premier ministre, est bien celui qui convient à la conception française de l'Europe et, en tout cas, à une Europe vraiment européenne.

M. Charles de Courson. Ce concept n'a pas de sens !

M. Michel Vauzelle, rapporteur. Il faut donc que les Français soient invités à participer massivement au grand débat qui est proposé par le Gouvernement avant l'échéance européenne prochaine.

M. Jacques Myard. Il faut organiser un référendum !

M. Michel Vauzelle, rapporteur. Nous devons examiner avec soin, en songeant à l'avenir et à la protection de nos libertés, ce que devra être la répartition des compétences entre l'Europe, les Etats et les régions.

Notre assemblée y prendra toute sa part, comme elle prendra, je l'espère, toute sa part dans les institutions européennes grâce au congrès des parlements dont le Premier ministre a proposé à juste titre la création.

C'est au nom de cet avenir et de la solidarité due et promise aux peuples européens de l'Est que je vous invite, mes chers collègues, à voter le projet de loi qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. On m'indique, monsieur le président de la commission, que vous souhaitez intervenir après le rapporteur.

M. François Loncle, *président de la commission*. Cela dépend de vous, monsieur le président.

M. Philippe Séguin. On ne respecte plus le règlement !

M. le président. Si vous le souhaitez, vous avez la parole, monsieur le président de la commission, pour une brève intervention.

M. François Loncle, *président de la commission*. Monsieur le président, je vais vous satisfaire, ainsi que nos collègues, y compris M. Séguin, qui proteste chaque fois que quelqu'un s'exprime dans cette maison. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Qu'il soit permis au président de la commission des affaires étrangères de rappeler le travail accompli par cette commission (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)...

M. Philippe Séguin. On s'en fout !

M. Philippe Auberger. Ça a déjà été fait la semaine dernière.

M. François Loncle, *président de la commission*. Et de souligner que le « non » irlandais, auquel ont fait allusion le ministre et le rapporteur, ne peut en aucune façon remettre en cause le travail de la commission et ses conclusions très largement majoritaires.

M. Jacques Myard. On s'en tape des Irlandais !

M. François Loncle, *président de la commission*. Rien ne doit entraver la marche vers l'élargissement de l'Europe : voilà le message que je voulais faire passer, mes chers collègues, au nom de la commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le débat sur ce projet de loi a été organisé par la conférence des présidents et je m'en tiens à cette organisation.

M. Philippe Séguin. L'intervention de M. Loncle n'était pas prévue !

M. le président. Ma remarque, monsieur le président de la commission, était dictée par le souci d'éviter une disproportion entre les intervenants. Je vous remercie d'avoir été concis.

Explications de vote

M. le président. Nous en venons aux explications de vote. Je rappelle que chaque orateur dispose de cinq minutes.

La parole est à M. Pierre Lequiller, pour le groupe DL.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe Démocratie libérale votera, dans sa très grande majorité, pour la ratification du traité de Nice...

M. Philippe Séguin. Inconcevable !

M. Pierre Lequiller ... parce que, comme Alain Madelin l'a expliqué, ce traité ouvre enfin aux pays de l'Europe de l'Est les portes de leur maison.

Enfin, nous accueillons les peuples qui ont brisé les chaînes du communisme soviétique sur notre continent.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Pierre Lequiller. Enfin, ces millions de frères et sœurs qui nous ont libérés du système oppressant de Yalta et se réclament de notre civilisation commune vont devenir Européens.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Pierre Lequiller. Dire non à Nice serait leur envoyer un message désastreux d'égoïsme et de repli sur soi. Il suffit de mesurer la déception qu'a représenté pour eux le vote irlandais.

Certes, le traité de Nice ne répond pas à toutes nos attentes, ses avancées et ses lacunes ont été largement analysées. Mais que représente ce débat à l'échelle de l'histoire de notre continent ?

Depuis 1958, étape par étape, l'Europe s'est faite. Dans six mois, plus de trois cents millions d'Européens auront dans leur poche une même monnaie.

Mme Christine Boutin. Tu parles !

M. Pierre Lequiller. Nous sous-estimons sans doute ce que représentera dans les mentalités européennes la révolution de l'euro. La Grande-Bretagne, elle-même, aspire aujourd'hui, par la voix de son Premier ministre, à y participer.

L'architecture future de l'Europe ne pourra être calquée sur aucun modèle parce que, pour la première fois dans l'histoire, notre ambition est d'unir le destin de nations démocratiques. Plus que de débats théoriques dépassés, l'Europe aura besoin de nouvelles avancées symboliques fortes.

Symbole vivant de notre unité : un président stable, élu par le Conseil européen, pour mieux faire entendre la voix de l'Europe dans le concert mondial.

Symbole de notre puissance : la mise en place d'une politique étrangère et de défense commune et de coopérations renforcées, désormais possibles depuis Nice, autour d'un « noyau dur » ou « centre de gravité » dans lequel la France et l'Allemagne ont un rôle moteur à jouer.

Symbole de progrès démocratique : l'association des Parlements nationaux, notamment pour veiller au respect du principe de subsidiarité, et un texte constitutionnel décentralisateur clarifiant les compétences de l'Union, des États et des régions. Car nous rejetons, à l'inverse de la perspective évoquée par M. le Premier ministre, toute idée d'État fédéral centralisé.

Enfin, symbole de l'ouverture : l'organisation d'une grande convention réunissant les institutions européennes, les États membres et les candidats, afin d'associer ceux-ci dès aujourd'hui à l'édification de la grande Europe.

La conscience européenne ne doit pas faiblir. Longtemps forgée en réponse à l'horreur des deux guerres mondiales et à la menace soviétique, elle repose aujourd'hui sur notre volonté de défendre notre civilisation, de faire partager nos valeurs et notre culture commune dans un monde devenu trop unipolaire.

Pour Démocratie libérale, l'Europe est un projet politique, celui de l'union pacifique de peuples que l'histoire a opposés et séparés.

De même que Maastricht, tant décrié à l'époque, restera le traité de l'euro, Nice, avec ses qualités et ses défauts, sera le traité de la grande Europe. C'est pourquoi nous le ratifions, conscients des nouvelles avancées indispensables qu'appelle notre ambition pour une Europe politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants et du groupe de l'Union pour la démocratie française - Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau, pour le groupe socialiste.

M. Alain Barrau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'Assemblée nationale est appelée aujourd'hui à ratifier le traité de Nice alors que le peuple irlandais, il y a quelques jours, a refusé, par référendum, de ratifier ce traité.

M. Gérard Saumade. Eh oui !

M. Jacques Myard. Vaillant peuple irlandais !

M. Alain Barrau. Les Irlandais ont ainsi sans doute exprimé leur crainte que l'accord institutionnel européen ne leur soit défavorable. Nous devons respecter ce choix exprimé souverainement, en dépit d'une forte abstention, et vous n'entendrez dans ma bouche ni critique ni même un propos cherchant à minorer ce résultat. Cela dit, j'ai bon espoir qu'une solution sera trouvée qui, sans bouleverser les équilibres du traité, donnera aux Irlandais des assurances de nature à apaiser leurs craintes.

Le « non » de l'Irlande ne peut et ne doit en aucun cas modifier ou influencer la position de la France. Il me semble paradoxal de considérer que la représentation nationale devrait interrompre le processus de ratification parce qu'un des quinze pays a décidé de voter non.

M. Jacques Myard. Il n'y a plus de traité !

M. Alain Barrau. Quelle conception de la souveraineté nationale !

Nous avons commencé le débat la semaine dernière et chaque groupe s'est exprimé ; il est normal de procéder aujourd'hui au vote solennel décidé par la Conférence des présidents. Tout en respectant le « non » au référendum irlandais, faisons nous aussi respecter la souveraineté nationale sans chercher des faux-fuyants pour nous soustraire aujourd'hui à un vote important.

M. Michel Pajon. Très bien !

M. François Léotard. Tout à fait !

M. Alain Barrau. Les arguments que nous défendons mardi dernier demeurent tout aussi justes aujourd'hui. Je m'étonne d'entendre, ici ou là, certains demander le report du vote de ratification ou, pire, un référendum, dans l'espoir sans doute d'obtenir en France un résultat identique à celui de l'Irlande. Notre conception de la souveraineté nationale, je l'ai dit, n'est pas celle-là. Il faut maintenant que chacun prenne, en conscience, position.

Mes chers collègues, il existe au moins trois bonnes raisons de voter pour la ratification du traité de Nice. Permettez-moi de les rappeler, au nom du groupe socialiste.

La première est qu'il n'y a dans le traité de Nice, à la différence du traité d'Amsterdam, ni réserve, ni reliquats. Nice atteint l'objectif qui lui avait été assigné : non pas refondre l'ensemble des institutions européennes, non pas élaborer un nouveau traité social européen, mais permettre un meilleur fonctionnement des institutions favorisant l'acte politique de l'élargissement.

M. Hervé de Charette. Vous n'avez pas lu le traité !

M. Alain Barrau. Cette réforme, comme toutes celles qui jalonnent l'histoire de la construction européenne, est le résultat d'un compromis, forcément imparfait, mais qui a le mérite d'exister et de clore une discussion ancienne et souvent confuse.

La deuxième bonne raison de voter la ratification est l'assouplissement du recours aux coopérations renforcées pour éviter que l'Europe à vingt-sept ne soit paralysée.

M. Charles de Courson. Quelles coopérations ?

M. Alain Barrau. Sur beaucoup de sujets, les coopérations renforcées permettront aux pays qui veulent avancer plus rapidement ensemble de le faire, sans jamais fermer la porte aux États qui souhaiteraient les rejoindre plus tard.

Le troisième argument est sans doute le plus important politiquement. Nous ne pouvons pas aujourd'hui, prenant prétexte de quelques difficultés de négociation, fermer la porte à des pays qui se sont battus pendant des années pour leur souveraineté, leur liberté et leur indépendance,...

M. Charles de Courson. Et contre le communisme !

M. Alain Barrau. ...se tournent vers l'Europe et demandent à participer à ses travaux. Ce serait du pur égoïsme, une position de repli sur soi ! Il faut négocier sérieusement chaque dossier d'élargissement, ce que fait le Gouvernement avec la Commission. Mais il faut que la position française soit conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est-à-dire ouverte sur la question politique de l'élargissement. C'est là certainement un des arguments les plus forts : l'Europe considérée non pas comme une zone de libre-échange, mais comme une union économique et monétaire, politique et culturelle, avec un traité social qui permette à chacun des pays d'entrer dans cette union quand il le souhaite.

Le traité de Nice est un appel à un débat ouvert et pluraliste sur l'avenir de l'Union européenne qui aboutira, en 2004, à une nouvelle architecture de l'Union élargie.

Ce débat est celui des chefs d'Etat et de gouvernement, mais c'est aussi celui de tous les citoyens. Notre assemblée entend y apporter une contribution significative et des initiatives ont d'ores et déjà été prises pour permettre à tous de s'associer.

Cela me permet d'aborder la question centrale de la place des Parlements nationaux dans la construction européenne. Le Gouvernement a répondu positivement à une proposition que nous avions faite, et qui avait été reprise par le groupe socialiste, de prévoir dès maintenant un suivi de la transposition des directives communautaires. Le processus est enclenché. C'est un pas supplémentaire dans la définition de la place des Parlements nationaux.

Pour toutes ces raisons, et conscient des insuffisances comme des avancées du traité de Nice, le groupe socialiste dans son ensemble appelle à ratifier aujourd'hui ce traité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

(M. Raymond Forni remplace M. Patrick Ollier au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, pour le groupe du RPR.

M. Alain Juppé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il s'agit cet après-midi non pas de rouvrir le débat que nous avons eu la semaine dernière mais d'expliquer le vote de nos groupes respectifs.

L'actualité européenne est souvent riche en mauvaises surprises et le vote du peuple irlandais refusant de ratifier le traité de Nice en est évidemment une surprise.

M. Philippe de Villiers. Une bonne surprise !

M. Alain Juppé. Mais cette mauvaise surprise peut produire un choc salutaire et, en tout cas, elle nous permet de bien mettre en exergue les enjeux du débat que nous avons aujourd'hui.

M. Philippe de Villiers. Ne méprisez pas le vote des Irlandais !

M. Alain Juppé. Je le respecte tout à fait mais je suis fondé à ne pas le partager en tant que Français !

M. Michel Pajon. Absolument !

M. Alain Juppé. Le premier de ces enjeux, c'est l'élargissement.

Voulons-nous, oui ou non, élargir l'Union européenne ?

Voter aujourd'hui contre la ratification du traité de Nice, c'est, il faut que les choses soient claires, s'opposer au processus d'élargissement de l'Union européenne.

M. Philippe de Villiers. C'est faux ! N'importe quoi !

M. Alain Juppé. Or nous avons fait en la matière une promesse il y a dix ans, et nous devons la tenir aujourd'hui. Cela relève aussi de notre intérêt bien compris car qui pourrait imaginer un continent européen stable si celui-ci était coupé en deux entre une Europe de l'Ouest prospère et une Europe de l'Est tenue à l'écart des progrès de l'Union européenne ?

M. Didier Boulaud. Très bonne question !

M. Alain Juppé. Je rappelle à mes amis du RPR qu'il y a plus de dix ans que nous avons fait le choix de la grande Europe. Aujourd'hui plus que jamais, cette grande Europe doit être notre nouvelle frontière.

Le deuxième enjeu de ce débat, c'est la réforme institutionnelle.

Là aussi, il faut être clair : l'élargissement ne peut pas se faire à institutions inchangées.

M. Charles Ehrmann. Très juste !

M. Alain Juppé. En effet, élargir sans modifier les institutions serait accroître le risque de paralysie de l'Union du fait du poids du vote à l'unanimité ou de la taille que prendrait la Commission ; ce serait également prendre un risque démocratique car, si l'on ne changeait pas la pondération des votes, on n'aurait pas de système de décision tenant compte de la réalité démographique, et donc démocratique, des différents Etats membres de l'Union.

M. Philippe de Villiers. Dont l'Allemagne !

M. Alain Juppé. Sur tous ces points, le traité de Nice, même s'il n'est pas parfait et s'il est évidemment très insuffisant – ce n'est qu'une étape, mais a-t-on jamais connu un traité entre les Quinze, entre les Douze ou même entre les Six qui fût suffisant ? – permet d'apporter des améliorations réelles.

Il étend le champ du vote à la majorité qualifiée à une trentaine de domaines nouveaux.

Il permet une repondération plus démocratique des votes.

Il adopte le principe du plafonnement des effectifs de la Commission et, surtout, il assouplit les conditions de mise en œuvre des coopérations renforcées. Le vote du peuple irlandais prouve, s'il en était besoin, que les coopérations renforcées seront plus nécessaires demain qu'elles ne l'étaient par le passé.

Le principal mérite du traité de Nice, comme nous l'avons tous dit lors du débat de la semaine dernière, est d'ouvrir aussi l'« après-Nice ». A cet égard, je me différencierai de M. Barrau car il y a bien un reliquat : à Nice, nous n'avons pas tout réglé. La déclaration adjointe au traité fixée d'ailleurs la liste d'un certain nombre de questions qui restent sur la table et auxquelles il faudra s'attaquer d'ici à 2004.

Les questions de fond de l'Union européenne – celles que j'ai qualifiées la semaine dernière d'existentielles – doivent être posées : que voulons-nous faire ensemble ? Une zone de libre-échange ou une puissance internationale à part entière ? Avec qui ? Où passent les frontières de l'Union européenne ? Qui fait quoi dans une fédération d'Etats-nations ?

Sur ce dernier point, je rejoins tout à fait les analyses de M. Vauzelle car, pour ma part, je ne fantasme pas sur l'Europe des régions. Nous voulons quant à nous une Europe constituée d'Etats-nations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Comment, enfin, rendre les institutions européennes authentiquement démocratiques ? Comment y faire respecter le principe de la séparation des pouvoirs, par exemple, ou comment organiser une plus grande proximité entre les citoyens de l'Union européenne et l'Union elle-même ?

Dans tous ces domaines, de nombreuses propositions ont été avancées, que je ne reprendrai pas aujourd'hui. Une méthode intéressante a été esquissée : un débat national suivi d'une convention s'inspirant de la méthode adoptée pour l'élaboration de la charte des droits fondamentaux, le tout couronné par une nouvelle conférence intergouvernementale.

Ce que nous attendons aujourd'hui de la France – c'est-à-dire du Président de la République, qui a tracé l'an dernier, à Berlin, des perspectives ambitieuses en ce sens, et du Gouvernement, malgré ce que j'appellerai sa pusillanimité et ses divisions sur le sujet –, c'est qu'elle se place en tête de ce nouveau débat européen. Le blocage irlandais, loin de nous paralyser, doit nous inciter à aller de l'avant, soit que le peuple irlandais revoie, le cas échéant, sa décision, soit que nous avançons sans lui.

M. Philippe de Villiers. Ce serait sans exemple !

M. Alain Juppé. Pas du tout, mon cher collègue, le peuple danois a déjà procédé de la sorte !

Pour nous, l'objectif est clair : constituer – je choisis ce mot à dessein –, donner une constitution à la grande Europe considérée comme une puissance de paix et d'équilibre.

Voilà pourquoi plus que jamais, et en tout cas autant que la semaine dernière, le groupe du RPR de l'Assemblée nationale estime qu'il faut ratifier le traité de Nice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Paul, pour le groupe communiste.

M. Daniel Paul. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les communistes, de façon volontariste, sont favorables à une réorientation de la construction européenne. Nous voulons donner du sens à l'Europe, du corps à de réels projets répondant aux attentes sociales, économiques et culturelles des citoyens.

L'élargissement de l'Union est l'occasion d'accueillir de nouveaux partenaires pour bâtir ensemble un véritable projet. Mais que va-t-on leur apporter ? Plus d'austérité, plus de chômage, plus de réductions des dépenses sociales ? Quelle place et quels pouvoirs démocratiques pouvons-nous construire avec eux ?

M. Francis Delattre. C'était le pied du temps de la Stasi !

M. Laurent Dominati. Et des soviets !

M. Daniel Paul. Avec le traité de Nice, toute la question est de savoir comment nous allons orienter nos coopérations politiques et économiques, et comment nous allons prendre en compte les attentes des peuples.

L'Europe a bien besoin d'un souffle nouveau, en donnant la priorité à la satisfaction des besoins sociaux et culturels, en faisant de l'intervention démocratique, citoyenne, le critère fondamental de sa réforme institutionnelle, dépassant les affrontements entre chefs d'Etat et de gouvernement.

Quel que soit le nombre des Etats membres à l'avenir, l'Europe doit conserver le respect absolu de l'égalité entre tous, excluant tout esprit de domination : l'idée d'un « noyau dur » est contraire à toute construction progressiste.

Avec le refus de l'Irlande de ratifier le traité de Nice, certains évoquent un risque de crise. C'est qu'au fond l'idée même d'une Union européenne, dès lors que celle-ci a des velléités d'améliorer le fonctionnement démocratique de ses institutions et de se débarrasser du carcan du pacte de stabilité, ne leur convient pas. Fédéralistes et souverainistes se retrouvent dans une même opposition qui cache mal un fait majeur : on peut être frileusement replié sur soi-même ou furieusement fédéraliste sans pour autant remettre en cause le libéralisme.

Cette attitude ne parvient pas à camoufler des démarches politiciennes vivement intéressées par les prochaines élections présidentielles.

Notre position se fonde sur trois exigences.

Premièrement, nous attendons de la France et de son gouvernement qu'ils pèsent en faveur d'une réorientation de la politique européenne ouvrant la voie à des projets communs dans une optique plus sociale, plus solidaire, y compris par la procédure des coopérations renforcées.

Deuxièmement, la question de l'Europe politique demeure entière. Nous continuerons quant à nous de défendre avec fermeté notre attachement à l'idée de souveraineté, conçue comme liberté de choix et refus de toute domination.

Troisièmement, nous voulons saisir dans le traité de Nice les quelques éléments qui, sur la base du mouvement social, pourraient permettre d'avancer sur le terrain de l'emploi et du progrès.

On le sait, tout est question de rapports de force et il n'y a donc pas de fatalité au maintien de la situation actuelle.

Le débat sur le sens à donner à l'Europe demeure entier et l'ordre du jour du traité de Nice nous en a donné une illustration. Particulièrement étroit en ce qui concerne les réformes institutionnelles, il n'a laissé aucune place à des réformes structurelles susceptibles de remettre en cause l'orientation libérale consacrée par les traités précédents.

Nice est aussi l'exemple même de l'ambivalence. Par exemple, le traité laisse aux Etats la liberté de « définir des services d'intérêt économique général » et confie dans le même temps à la seule Commission européenne le soin de veiller au respect des règles sacro-saintes de la concurrence, à la mode libérale, tandis que se poursuivent et s'accroissent la remise en cause des services postaux ainsi que l'acharnement contre la SNCF, EDF et Gaz de France.

Un député du groupe communiste. Malheureusement !

M. Daniel Paul. Pour autant, faut-il entrer dans une crise qui, à terme, engendrerait l'explosion de l'Union européenne ou bien, au contraire, travailler avec tous nos partenaires, y compris les nouveaux, pour redonner du sens à l'Europe, construire un véritable projet européen en s'écartant du carcan du pacte de stabilité, en travaillant à une harmonisation sociale et économique qui soit source de progrès et d'épanouissement humain, en améliorant le fonctionnement des institutions, en respectant l'égalité de tous les partenaires ?

Ne nous y trompons pas : les clivages d'aujourd'hui sont trop souvent artificiellement exacerbés. Il faut travailler à des projets communs et faire émerger des valeurs communes : c'est ce qui permettra de sortir d'un pouvoir européen toujours plus centralisé.

Nous refusons l'orientation actuelle d'une construction européenne inféodée aux règles du libéralisme et la fatalité de cette orientation.

Nous refusons aussi toute idée de rejet de l'élargissement à d'autres pays et croyons en la capacité des progressistes de tous pays à faire émerger des projets, des valeurs communes.

Nous croyons en l'investissement citoyen pour remettre l'Europe politique sur ses pieds.

En conséquence, le groupe communiste s'abstiendra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing, pour le groupe UDF.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les députés UDF ne voteront pas la ratification du traité de Nice. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. – « Oh ! » sur divers bancs.*)

Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de la construction européenne, les membres de la famille politique à laquelle ont appartenu Robert Schuman, Jean Lecanuet et ceux qui ont contribué à la mise en place du Conseil européen, du Parlement européen et de l'euro n'approuveront pas un traité concernant l'Europe.

M. Philippe de Villiers. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Pour quel motif refusons-nous cette ratification ?

S'agissant d'un traité, on doit se poser légitimement deux questions : ce traité est-il favorable à la France ? Contribue-t-il à faire avancer la construction européenne ?

Le traité de Nice est défavorable aux intérêts de la France. (*« Très juste ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

N'oublions pas que la France est un pays fondateur, et même le pays fondateur de l'Union européenne. Nous ne réclamons pas de privilèges pour elle, mais nous demandons que la place qui lui est faite corresponde à son importance et à son expérience européenne, qui remonte à un demi-siècle. Or tel n'est pas le cas.

Prenons l'exemple de la Commission européenne. Celle-ci compte aujourd'hui dix-neuf membres, dont deux commissaires français. L'objectif de la négociation était de réduire ce nombre et de le ramener entre douze et quinze. Vous nous l'avez d'ailleurs répété, monsieur le ministre, à la commission des affaires étrangères, dont j'ai relu les comptes rendus.

Le document préparatoire établi par la Commission et par notre ancien collègue Michel Barnier proposait un plafonnement à vingt membres. Or le traité de Nice, fonctionnant à la manière d'une couveuse (*Sourires*), a porté le nombre des commissaires à vingt-sept, et a supprimé le deuxième commissaire français.

M. André Billardon. Encore la faute à Chirac !

M. Valéry Giscard d'Estaing. La suppression de notre deuxième commissaire n'était acceptable, et nous vous l'avions dit, que si elle contribuait à la réduction de l'effectif total de la Commission.

On retrouve la même évolution pour le Parlement européen, où le nombre de nos députés est ramené de quatre-vingt-sept à soixante-douze, alors que le nombre des députés allemands, jadis égal au nôtre, reste inchangé à quatre-vingt-dix-neuf...

M. Jacques Myard. Les Allemands sont 20 millions de plus que nous !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... et que le nombre total des députés européens, plafonné par le traité d'Amsterdam, que vous avez voté, à sept cents, est porté au chiffre déraisonnable de sept cent trente-deux.

La France, dont la population représentera 12,25 % de celle de la grande Europe, pourrait, par la simple arithmétique démographique, prétendre à trois commissaires et à quatre-vingt-cinq députés. La place qui lui est faite n'est ni réaliste ni convenable. D'ailleurs, si vous interrogez le peuple français à ce sujet...

M. Pierre Carassus. Il faut l'interroger !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... je craindrais, monsieur le ministre, qu'il ne vous réponde par une ballade irlandaise ! (*Sourires sur divers bancs. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Les sacrifices qui nous sont demandés pourraient avoir une justification s'ils étaient la contrepartie d'un progrès de la construction européenne – dans le passé, la France a parfois fait des sacrifices en faveur de la construction européenne. Mais vous en êtes si peu convaincu vous-même, monsieur le ministre, que, l'encre du traité de Nice à peine séchée, vous engagez une fuite en avant pour négocier un nouveau traité en 2004. Vous n'avez guère de chances d'aboutir car plus l'Europe s'élargit, moins il devient possible de la réformer. Les nouveaux membres n'accepteront pas – on l'a vérifié deux fois, à Amsterdam et à Nice – de renoncer aux droits qu'ils viennent d'obtenir et qu'ils ont présentés à leur population comme justifiant leur adhésion.

Tel est notre premier motif de refus de la ratification du traité de Nice.

Le second motif est que le traité de Nice engage l'Europe sur un parcours jalonné d'embûches qui débouche sur un risque de crise.

Dites-nous d'abord de quelle Europe vous nous parlez ! Nous avons compris en vous écoutant, comme en écoutant avec intérêt plusieurs des orateurs qui se sont exprimés dans les explications de vote, que vous raisonniez désormais sur une Europe à vingt-sept membres. C'est un choix possible, mais il faut que vous en assumiez les conséquences.

Cette grande Europe, qui aura pour mérite, ce qui n'est pas négligeable, de s'ouvrir, comme l'a rappelé Alain Juppé, à tous les pays candidats,...

M. Alain Juppé. Je n'ai pas dit cela !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... y compris la Turquie, vis-à-vis de laquelle vous avez pris au Conseil européen d'Helsinki un engagement solennel...

M. François Loncle, président de la commission. Non !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... qui figure dans le texte, cette grande Europe, dis-je, ne peut ni viser une intégration poussée ni se doter d'institutions fédérales. Vouloir intégrer un ensemble de 500 millions d'habitants n'ayant jamais appartenu à un même ensemble politique est dépourvu de vraisemblance historique.

Il est donc temps, nous semble-t-il, de sortir du brouillard où l'on a fait vivre l'opinion publique en lui faisant croire que la poursuite de l'intégration et le grand élargissement seraient compatibles.

En vous précipitant dans le grand élargissement sans rechercher des solutions plus élaborées, qui ont été imaginées à un moment ou un autre au cours des dix dernières années, et en vous laissant manœuvrer par les adversaires de l'intégration européenne, qui y ont trouvé une occasion inespérée de faire avorter le projet, vous avez choisi d'engager l'Union européenne dans la voie d'une confédération, même si vous n'acceptez pas le mot.

C'est le *Robert* qui vous répond : on appelle confédération une « union entre plusieurs Etats qui s'associent tout en conservant leur souveraineté ».

La signature du traité de Nice signifie que, dans le débat ouvert depuis les années 60 – en fait, dans le grand débat conceptuel et politique des quarantes dernières années –, entre ceux qui prônaient une grande zone de libre-échange en Europe, au nombre desquels on comptait la Grande-Bretagne et les pays scandinaves, et ceux qui essayaient de mettre en place les institutions d'une Europe politiquement intégrée, vous avez choisi la confédération, c'est-à-dire le grand marché, assorti d'une coopération souple entre les Etats.

Puisque vous faites de la grande Europe un grand marché et une confédération souple, donnez-lui au moins des institutions adaptées !

Vous avez certainement observé, mes chers collègues, que, lorsque le traité de Nice sera complètement appliqué, c'est-à-dire à la fin de la période d'élargissement, les six plus petits nouveaux Etats membres, représentant 1,8 % de la population de l'Europe, disposeront de six commissaires, c'est-à-dire deux fois plus que la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne réunies. Et l'on vient nous proposer que la Commission devienne le gouvernement de l'Europe, un gouvernement de vingt-sept ministres, qui ne compterait qu'un seul Français et un seul Allemand. Se trouvera-t-il jamais un gouvernement qui ait l'imprudence de proposer une telle absurdité au peuple français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Permettez-moi, monsieur le président, de dire un mot de notre projet. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Si vous m'assurez que vous serez bref...

M. Valéry Giscard d'Estaing. Ce sera ma conclusion.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. La discussion est terminée !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Notre projet est différent. Il repose sur deux démarches. L'une vise à l'organisation de la grande Europe pour établir des liens solides et pacifiques entre tous les peuples qui vivent sur notre continent. Cette organisation suivra la voie confédérale.

M. Jean-Louis Debré. Le temps de parole est limité à cinq minutes !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Et les cinq minutes sont écoulées !

M. Valéry Giscard d'Estaing. L'autre consiste à poursuivre le projet initial d'une Europe politique rassemblant les Etats qui ressentent la nécessité de bâtir un ensemble cohérent et efficace, capable d'exprimer avec un poids suffisant nos intérêts et nos valeurs dans les débats du monde à venir. Ce serait la fédération européenne au sein de la confédération de la grande Europe.

M. le président. Pardon, monsieur le Président, mais je dois vous prier de conclure.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin. Eh oui, comme tout le monde !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je termine.

Mes chers collègues, les députés UDF ont débattu de leur vote. Il faut dire que le traité de Nice, soumis à notre ratification, va connaître un destin plutôt pathétique : s'il trouve une majorité pour le ratifier, il n'en trouvera pas pour l'approuver. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Nous n'avons pas voulu voter non...

M. Alain Juppé. Ah !

M. Valéry Giscard d'Estaing. ... pour ne pas, dans la société simplificatrice où nous vivons, paraître dire non à l'Europe. Mais nous ne ratifierons pas le traité de Nice, car il se présente comme un mauvais compromis, déjà devenu provisoire, où ne se retrouvent ni notre projet ni notre rêve : notre projet pour organiser l'Europe politique et notre rêve pour lui donner les moyens de faire entendre, dans le tumulte de la mondialisation, son message d'humanisme et de raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit dans les explications de vote, je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, et d'autres orateurs viennent de le répéter, le traité de Nice est un mauvais traité, voire un danger pour l'Europe que nous voulons bâtir pour nos enfants.

Pourquoi ? Parce qu'il ne tend pas à favoriser l'émergence d'une véritable démocratie européenne et fédérale, parce qu'il ne met pas au cœur de son projet le bien-être des citoyens, l'extension des libertés fondamentales, la promotion d'un modèle social et d'un développement écologiquement soutenable, parce qu'il n'affirme pas le modèle européen dans le cadre d'une mondialisation libérale de plus en plus agressive pour les êtres humains comme pour l'environnement, parce que, enfin, contrairement à ce qu'on soutient, il paralyse un peu plus l'Union et n'offre qu'une porte en trompe-l'œil sur l'élargissement.

En revanche, la dissolution de la prise de décision et la renationalisation latente des politiques de l'Union sont autant de menaces contenues dans le traité. Les chefs

d'Etat et de gouvernement ont démontré un manque inquiétant de vision politique et de courage pour concevoir l'Europe de demain. Ils se sont enlisés dans un jeu de pouvoir dangereux en défendant leurs intérêts nationaux particuliers, en préservant leurs avantages acquis et en concluant un compromis minimaliste que l'on essaie une fois de plus de nous vendre comme une étape décisive.

Le sommet de Nice a aussi échoué dans l'extension du vote à la majorité qualifiée, qui rendrait plus efficace le processus de décision de l'Union. Les questions les plus importantes, comme la politique sociale, la politique agricole commune, la fiscalité, l'asile et l'immigration, ou encore les politiques structurelles et de cohésion, ont été tenues à l'écart, ce qui provoquera inévitablement immobilisme et impuissance. Nous regrettons par ailleurs que les écotaxes européennes ne fassent pas non plus partie des sujets soumis à la majorité qualifiée.

Le rejet irlandais, à propos duquel on entend trop souvent des remarques suffisantes et méprisantes, rend pour l'instant inapplicable le traité de Nice. Néanmoins, plutôt que de complexifier encore l'inextricable, en renégociant en catimini quelques clauses spécifiques en faveur de l'Irlande, les députés Verts, avec d'autres, appellent à l'installation, dans les meilleurs délais, d'une convention constitutionnelle.

Une telle méthode permettrait d'aboutir, par la participation citoyenne, à une Constitution européenne claire, efficiente, comblant enfin le fameux déficit démocratique qui mine peu à peu l'édifice européen. Il serait bien surprenant que cette procédure soit écartée, alors qu'elle a montré son efficacité et sa souplesse lors de la rédaction de la Charte des droits fondamentaux et que ses vertus viennent d'être plébiscitées tant par le Parlement européen que par Lionel Jospin et Gerhard Schröder. Loin de retarder le nécessaire élargissement à l'Est ou de remettre à plus tard les réformes dont l'Union a besoin, ce serait au contraire le moyen de faire l'économie d'un traité dangereux pour l'avenir des peuples d'Europe, en adoptant enfin une méthode résolument ouverte et dynamique.

Quoi qu'il en soit, ce nouvel échec de la méthode intergouvernementale démontre encore une fois que, pour mobiliser les citoyens sur le projet européen et dépasser l'euroscpticisme latent des opinions publiques, il faut leur offrir autre chose que des traités verbeux et alambiqués ne reflétant que la somme des intérêts à court terme des exécutifs nationaux.

Oui, l'Europe est en panne et a besoin, à présent, d'un véritable sursaut. Alors dépassons Nice en utilisant un des rares points positifs du traité, à savoir la déclaration 23, qui propose l'ouverture d'un large débat sur le devenir de l'Union européenne. Dépassons Nice en lançant immédiatement une convention constitutionnelle réunissant parlementaires régionaux, nationaux et européens, largement ouverte à la société civile et au débat, dont le principe, d'ailleurs, pourrait être discuté dès le prochain sommet de Göteborg. Donnons-nous les moyens d'élaborer une Constitution pour l'Union qui, dans la phase finale, en 2004, serait soumise à référendum dans les quinze pays de l'Union et dans les pays candidats à l'adhésion. Voilà qui redonnerait du souffle à notre Europe et remiserait le traité de Nice dans le tiroir d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Vous l'aurez compris, les Verts sont profondément attachés à la construction d'une Europe démocratique, sociale, écologique, ouverte à l'Est et au Sud ; c'est au nom de cette idée de l'Europe que nous voterons contre le traité de Nice.

Les députés du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement s'en est largement expliqué, voteront également contre, pour des raisons d'ailleurs assez opposées aux nôtres ; quant aux députés radicaux de gauche, ils voteront pour. (*Murmures sur divers bancs.*)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	547
Nombre de suffrages exprimés	434
Majorité absolue	218
Pour l'adoption	407
Contre	27

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales devant se réunir à dix-huit heures pour examiner les amendements au projet de loi de modernisation sociale, je vais suspendre la séance.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à dix-neuf heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Pierre Lequiller.*)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

J'ai été informé que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales n'avait pas terminé ses travaux. En conséquence, je vais lever la séance.

5

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 3052, de modernisation sociale :

MM. Philippe Nauche et Gérard Terrier, rapporteurs (titre I^{er} et titre II) de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3073) ;

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi, n° 3104, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel :

M. Alfred Recours, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3114).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*